



C(Extr.)/24/1

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 janvier 2007

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**  
GENÈVE

**CONSEIL**

**Vingt-quatrième session extraordinaire**  
**Genève, 30 mars 2007**

PROJET D'ORDRE DU JOUR

*établi par le Bureau de l'Union*

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen de la conformité de la loi de 2002 sur la protection des obtentions végétales des Philippines avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (document C(Extr.)/24/2)
4. Examen de la conformité de la législation ou du projet de législation de tout État et de toute organisation ayant déposé une demande selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Rapport du président sur les travaux de la soixante-treizième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations élaborées par ce comité
6. Adoption d'un document rendant compte des décisions adoptées au cours de la session
7. Clôture de la session

[Fin du document]

---

La session se tiendra au siège de l'UPOV (34, chemin des Colombettes, Genève (Suisse)) le vendredi 30 mars 2007, et s'ouvrira à 14 h 30.